

LES ESPACES PUBLICS EXTÉRIEURS PROPICES AUX JEUX

Recherche et analyse : Juan Torres et Laurence Nault, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal

Révision : Le comité de révision et la réviseuse externe suivante : Katherine Frohlich, École de santé publique, Université de Montréal*

Quel est l'état de la situation au Québec ?

QU'EST-CE QU'UN ESPACE PUBLIC EXTÉRIEUR PROPICE AUX JEUX ?

L'expression « espaces publics extérieurs propices aux jeux » désigne notamment les rues, les parcs, les espaces naturels et les aménagements pour cyclistes et piétons. Ces espaces sont complémentaires aux logements et aux espaces privés, et rendent possible une grande diversité d'activités quotidiennes qui procurent du bien-être.



Les espaces publics extérieurs propices aux jeux ne se limitent pas aux parcs.
Les enfants ont besoin d'espaces publics à proximité de leur maison,
où ils peuvent se rendre à pied ou à vélo, sans nécessairement comporter
des structures réservées aux enfants spécifiquement.

* Les membres du comité de révision sont présentés à la page 2 du Portrait.

COMBIEN DE TOUT-PETITS ONT ACCÈS À DE TELS ESPACES ?

Il n'existe pas de données au Québec sur les espaces publics extérieurs propices aux jeux précisément. Toutefois, des données de l'*Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017* montrent que :



92,4 % des enfants de maternelle habitaient dans un quartier où ils pouvaient jouer dehors durant la journée en toute sécurité;

90,8 % des enfants de maternelle habitaient dans un quartier où il y avait des parcs, des terrains de jeux et des endroits pour jouer qui étaient sécuritaires⁵⁸⁶.

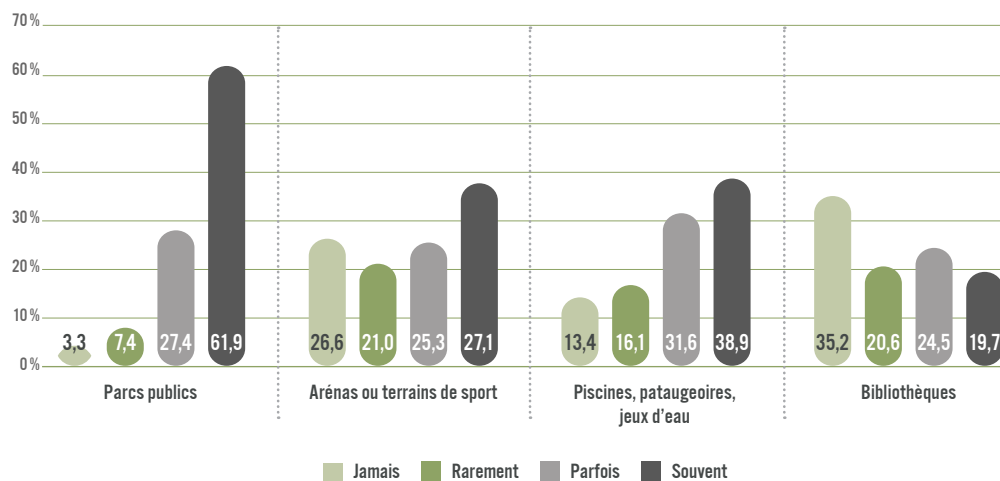
Par ailleurs, en 2017, environ

62 % des parents d'enfants de maternelle disaient avoir fréquenté *souvent* un parc public avec aire de jeux. Cette proportion se situait à :



- **39%** pour les piscines publiques, les pataugeoires ou les jeux d'eau;
- **27%** pour les arénas ou les terrains de sport (soccer, tennis, baseball, etc.);
- **20%** pour les bibliothèques.

Répartition des parents d'enfants de 0 à 5 ans selon leur fréquentation de quatre types de lieux publics au cours des 12 derniers mois, Québec, 2015



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015*.



Au Québec, on trouve de plus en plus d'aires de jeux dans les parcs qui sont accessibles aux enfants ayant un handicap ou une incapacité. Il s'agit d'avancées positives, car ces enfants font beaucoup moins d'exercice physique après l'école : 38 % n'en font presque jamais, tandis que ce taux est de 10 % seulement chez les enfants sans limitation⁵⁸⁷.

Dans les aires de jeux avec accès universel, on trouvera par exemple des passages assez larges et des surfaces fermes pour faciliter la circulation des enfants en fauteuil roulant, des jeux dont les couleurs sont contrastées avec l'environnement pour que les enfants ayant une déficience visuelle puissent se repérer plus aisément, des balançoires de différents types, en largeur et en hauteur, voire pouvant accueillir des fauteuils roulants. Ces parcs inclusifs permettent aux enfants ayant un handicap de jouer et de se développer avec les autres enfants sans distinction.

La ville de Trois-Rivières, entre autres, dispose d'un tel parc⁵⁸⁸.

Quel est le lien entre les espaces publics extérieurs propices aux jeux et le développement des tout-petits ?

DES ENVIRONNEMENTS QUI CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATIVITÉ ET DE L'AUTONOMIE

De manière générale, les environnements urbains où l'on trouve une végétation abondante contribuent au développement de la créativité et de l'autonomie des enfants⁵⁸⁹. Qu'ils se trouvent sur le terrain de la maison ou dans le voisinage, des éléments naturels comme de la végétation, de l'eau, de la terre et de la vie animale attirent et stimulent les enfants^{590, 591}. De plus, ils contribuent à réduire le stress causé par l'environnement urbain⁵⁹².



DES EFFETS POSITIFS SUR LES PARENTS ET LEURS ENFANTS

Par ailleurs, la fréquentation de lieux publics est associée à des effets positifs sur les parents et leurs enfants, notamment chez les familles vivant en contexte de défavorisation ou celles issues de l'immigration. Parmi ces effets, on remarque :



- une augmentation de la pratique quotidienne d'activités physiques en famille;
- une diminution des risques d'exclusion et d'isolement social;
- une possibilité de tisser des liens avec d'autres parents du voisinage⁵⁹³.



Durant la crise de la COVID-19, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) soulignait l'importance de l'accès des enfants aux espaces publics extérieurs propices aux jeux, particulièrement en période de pandémie lorsqu'il y a confinement. L'INSPQ expliquait que ces espaces représentent un des rares lieux sécuritaires offrant la possibilité de s'adonner à différentes activités physiques et sociales. Il insistait sur le fait que les parcs et les espaces verts améliorent plusieurs dimensions de la santé physique et mentale des populations et qu'ils représentent des îlots de fraîcheur en période de chaleur extrême⁵⁹⁴.





Quelles sont les principales politiques publiques en place au Québec?

POLITIQUES	FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE FÉDÉRAL (FTE)	FONDS MUNICIPAL VERT (FMV) DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
GOVERNEMENTS	Canada	Canada	Québec
OBJECTIFS	Permettre aux municipalités canadiennes de développer des infrastructures de sport, de loisirs et de transport actif. Au Québec, la municipalité de Terrebonne a bénéficié par exemple de ce Fonds pour financer l'aménagement de nouvelles pistes cyclables le long de ses grandes artères ⁵⁹⁵ .	Permettre aux municipalités canadiennes de financer des initiatives de mobilité durable et de transport actif. Au Québec, la municipalité de Lac-Mégantic a bénéficié de ce Fonds en 2014 pour soutenir la préparation d'un plan de quartier durable en vue de la reconstruction du secteur touché par la catastrophe ferroviaire ⁵⁹⁶ .	Permettre à des coopératives, à des organismes à but non lucratif ou à des écoles d'exploiter ou de maintenir en bon état une installation telle qu'un sentier pédestre ou un terrain de sport.
CRÉATION ET MISES À JOUR	La création du FTE remonte au budget fédéral de 2005. Il prévoyait alors un financement de 5 milliards de dollars sur cinq ans à l'échelle canadienne.	Le Fonds a été créé en 2000. Il a célébré ses 20 ans en 2020.	Ce Programme s'inscrit dans le cadre d'un autre programme plus large à l'échelle fédérale, <i>Investir dans le Canada</i> . Une entente entre le Québec et le Canada a été conclue au cours de l'été 2018.
PORTÉE	Au Québec, en 2014, les municipalités de 6 500 habitants ou plus ont reçu 289,39 \$ par personne. Les municipalités de moins de 6 500 habitants ont reçu 226,13 \$ par personne, plus un montant de base de 427 500 \$. En 2018-2019, le gouvernement fédéral a versé 504 millions de dollars au Québec. De 2019 à 2024, plus de 495 millions de dollars seront versés chaque année à 1 125 collectivités du Québec ⁵⁹⁷ .	À ce jour, le Fonds a permis la réalisation de plus de 1 300 projets de développement durable, dans des domaines très variés, y compris le soutien aux transports actifs comme la marche et le vélo. De 2000 à 2020, 862 millions de dollars ont été alloués à des initiatives de développement durable.	En 2018-2019, le Programme a financé 130 projets différents ⁵⁹⁸ . En 2018-2019, le Programme a octroyé un total de 4 630 175 \$ en financement ⁵⁹⁹ .

POLITIQUES	CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS	PLANS DE MOBILITÉ DURABLE OU ACTIVE
GOUVERNEMENTS	Québec	Municipalités
OBJECTIFS	Permettre aux municipalités le droit d'exiger, lors de la demande de permis de lotissement ou de construction, une contribution propre à l'aménagement de parcs et de terrains de jeux et à la protection des espaces naturels. La contribution vise à protéger l'accès de la population à ce type d'endroits ⁶⁰⁰ . Elle ne peut pas dépasser 10 % de la superficie du terrain ou 10 % de la valeur du site, sauf lorsque le terrain se trouve dans un secteur central d'une municipalité et constitue, en tout ou en partie, un espace vert.	Permettre aux collectivités d'orienter leurs actions en matière de déplacement en favorisant une mobilité plus durable, notamment par les modes de transport actifs et alternatifs à la voiture en solo.
CRÉATION ET MISES À JOUR	Ce pouvoir des municipalités découle de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , qui a été adoptée en 1979. En 1993, une réforme a eu lieu afin de donner plus de flexibilité aux municipalités dans l'application de leur pouvoir ⁶⁰¹ .	Les plans locaux de déplacements ont pris leur essor au Québec dans les années 2000, entre autres avec le programme « À pied, à vélo, ville active » lancé par Vélo Québec.
PORTÉE	Aucune donnée ne nous permet de chiffrer la portée des contributions en superficie de terrain ou en sommes d'argent.	Les plans locaux de déplacements produits dans les municipalités du Québec se comptent par centaines. À Montréal, chaque arrondissement a son propre plan local de déplacements ⁶⁰² . Leur portée est toutefois très variable, mais une petite municipalité de moins de 1 500 habitants, comme Armagh (MRC de Bellechasse), peut être dotée d'un plan de déplacements étoffé ⁶⁰³ .

Les organismes du milieu associatif sont des alliés précieux des municipalités dans la création d'espaces publics inclusifs et propices aux jeux. Que ce soit pour comprendre les besoins et les aspirations des citoyens, pour aménager des espaces inclusifs ou pour assurer leur animation, ces organismes peuvent devenir des partenaires clés dans le succès des démarches locales.



La *Loi sur l'autonomie municipale* permet de mettre en place des projets qui peuvent favoriser le jeu actif. Par exemple, la Ville de Gatineau vient de mettre en place le projet pilote *Jouer dans ma rue*, qui permet à 50 rues et à 4 pâtés de maisons d'être désignés comme des espaces où le jeu libre est autorisé. Des panneaux de signalisation « Jeu libre » sont installés dans ces rues et impasses⁶⁰⁴.



À quel point ces politiques publiques sont-elles efficaces ?

Développer des espaces publics extérieurs propices aux jeux au sein des municipalités de toutes les tailles constitue une mesure jugée efficace pour améliorer les environnements physiques dans lesquels grandissent les tout-petits. Cette solution est particulièrement efficace si elle tient compte de la réalité des différents milieux (ruraux, périurbains, urbains) et qu'elle s'accompagne d'une diffusion d'informations sur l'emplacement de ces espaces⁶⁰⁵.

DES POLITIQUES QUI FACILITENT LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET ENCOURAGENT LE DÉPLACEMENT ACTIF

La recherche montre que les caractéristiques des milieux de vie ont un effet sur les comportements des personnes. Par exemple, les villes qui mettent en place des mesures visant à inciter les automobilistes à ralentir contribuent à faciliter la pratique d'activités physiques à l'extérieur par les jeunes enfants en toute sécurité. De plus, la qualité des services de transport collectif et la présence de pistes cyclables dans les villes peuvent encourager le déplacement actif plutôt que l'usage de la voiture⁶⁰⁶.



LES «TROTTIBUS» : RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS EN VOITURE DES FAMILLES

Des stratégies locales telles que le marquage au sol de passages pour piétons, le recours aux services de brigadiers et la formation de «trottibus» (ou autobus pédestres) pour les écoliers dès la maternelle permettent de réduire la vitesse des voitures en ville et de faciliter les déplacements à pied des enfants en toute sécurité. Longueuil, Laval, Rimouski et Mont-Saint-Hilaire sont des exemples de villes qui ont intégré ces mesures à leurs plans de déplacements.



Une évaluation du programme Trottibus au Québec montre que la part de la marche comme mode de transport augmente significativement lorsque les familles participent au programme. Quant à elle, la part d'enfants qui se rendent à l'école en voiture diminue. Cette même évaluation soulevait toutefois un défi important pour le programme Trottibus, à savoir le recrutement de bénévoles pour assurer son bon fonctionnement⁶⁰⁷.

Des recherches menées sur les trottibus en Nouvelle-Zélande révèlent qu'une telle mesure permet réellement de réduire le nombre de déplacements en voiture des familles dans les quartiers, tout en développant l'attitude positive des automobilistes envers les piétons⁶⁰⁸. Il s'agit donc d'une mesure efficace pour le développement de quartiers sécuritaires pour les tout-petits, lorsque l'aménagement urbain le permet. En effet, la présence de trottoirs sécuritaires demeure une condition préalable à l'organisation des trottibus.

Comment pourrions-nous faire mieux ?

En 2017, 53% des parents jugeaient que l'aménagement d'aires de jeux et d'installations adaptées et accessibles pour les jeunes enfants et pour les familles devrait représenter une priorité pour les municipalités⁶⁰⁹.

Il existe déjà au Québec des initiatives exemplaires à l'échelle municipale qui visent à améliorer l'accès des familles avec des tout-petits à des quartiers sécuritaires et propices au jeu.

LE CAS DE LA MRC DE BELLECHASSE

Par exemple, quatre municipalités de la MRC de Bellechasse ont mis en place une politique de partage d'infrastructures sportives. Cette politique leur permet d'offrir davantage de possibilités d'activités sportives aux jeunes familles, qui tendent à quitter les régions pour les milieux urbains où les services sont plus nombreux. Les quatre municipalités ont développé un réseau de sentiers pédestres qui les connecte entre elles et ont aussi lancé une ligue intermunicipale de hockey. Un camp de jour commun pour les enfants a aussi été mis sur pied⁶¹⁰.

LE CAS DE LA VILLE DE BELŒIL

En 2016, la Ville de Belœil, en Montérégie, a mis en place le projet « Dans ma rue, on joue », qui vise à encourager le jeu libre en toute sécurité dans ses rues résidentielles. Lorsqu'une rue est officiellement désignée comme espace de jeu libre, une nouvelle signalisation est installée pour diminuer la vitesse maximale permise à 30 km/h. De plus, les résidents de la rue doivent s'engager à respecter un certain code de conduite (jeu permis exclusivement de 7 h à 21 h, surveillance des parents, pratiques sécuritaires, etc.)⁶¹¹.

LE CAS DE VICTORIANVILLE

En 2016, Victoriaville a créé des « parcours ludiques » qui guident les enfants de manière amusante afin de les motiver à marcher pour se rendre en classe. Ce projet pilote visait à baliser les déplacements des enfants et à améliorer leur sécurité⁶¹².

Source : <https://www.victoriaville.ca/nouvelle/201608/2832/les-parcours-ludiques-un-pas-de-plus-pour-encourager-le-transport-actif.aspx>.



REDONNER LA RUE AUX ENFANTS

À Montréal, l'arrondissement de Verdun a pour sa part décidé d'abolir un règlement sur les nuisances qui empêchait les enfants de jouer dans la rue⁶¹³. À Toronto, en Ontario, on trouve des « rues-écoles » (*school streets*). Ce concept consiste à fermer temporairement à la circulation automobile les rues devant les écoles pendant les heures d'entrée et de sortie des enfants afin de favoriser le déplacement à pied des familles⁶¹⁴.



En mai 2020, alors que le Québec était plongé dans la crise de la COVID-19, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal annonçait qu'il allait entreprendre un projet pilote de rue-école, notamment pour offrir aux enfants et à leurs parents une possibilité de mobilité active permettant une distanciation physique⁶¹⁵.

RECONNAÎTRE LES EFFORTS DES MUNICIPALITÉS

À l'étranger, le Pays de Galles a mis à l'essai en 2014 une politique nommée « *Play Sufficiency Duty* », qui oblige les autorités municipales à évaluer les possibilités locales de jeu et à préparer un plan d'action visant à garantir l'accès à de meilleures occasions de jeu pour les enfants. Une recherche menée sur cette politique montre que la reconnaissance publique des efforts faits par les villes en matière de promotion du jeu libre, par exemple la remise d'un prix lors d'un gala, a comme effet d'entraîner des municipalités dans ce mouvement favorable aux tout-petits⁶¹⁶.



Pendant la crise de la COVID-19, certaines municipalités ont posé des gestes visant à faciliter l'accès des enfants aux espaces publics extérieurs propices aux jeux. Par exemple, l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal a assuré une distance de plus de 2 mètres entre les balançoires pour enfants dans certains de ses parcs. Cet arrondissement a aussi maintenu ouvert durant le confinement le projet l'Île aux Volcans, une place publique pour enfants qui s'inspire du concept de jeu libre. À Ottawa, en Ontario, la Ville a tracé des cercles blancs dans le gazon dans plusieurs grands parcs pour favoriser la distanciation physique entre les groupes qui s'y réunissent. La Ville de Paris en France a ajouté des bornes à savon près de fontaines d'eau dans plusieurs parcs et aires de jeux pour enfants⁶¹⁷.

ASSURER LE VERDISSEMENT DES ESPACES PUBLICS EXTÉRIEURS OÙ JOUENT LES TOUT-PETITS

Certaines mesures peuvent aussi être entreprises pour assurer le verdissement des espaces publics extérieurs où jouent les tout-petits :

- Instaurer le programme « Une naissance, un arbre » ;
- Aménager des lieux de détente et d'activités ludiques tels que des jardins pédagogiques (collaboration avec les CPE, garderies et écoles).

À **Montréal**, les ruelles vertes sont un exemple d'initiative citoyenne visant à verdir les espaces publics extérieurs et à les rendre propices aux jeux et à la socialisation. Dans le cadre de ces projets, les citoyens sont soutenus et accompagnés par l'organisme Nature-Action Québec.

En somme, des gestes concrets peuvent être posés dans les municipalités québécoises pour faciliter la création et l'usage d'espaces publics extérieurs propices aux jeux :



- Réorganiser les voies de circulation et réduire le nombre de voies, de routes et de stationnements (surtout les stationnements de surface) afin de diminuer le volume de circulation véhiculaire ;
- Aménager des rues de jeu libre, des rues partagées fermées au transit ainsi que des « rues-écoles » ou des rues piétonnes aux abords des écoles et des lieux hautement fréquentés par les enfants ;
- Aménager des corridors de transport actif qui incluent du mobilier ludique et convivial ainsi que du marquage au sol ;
- Aménager des trottoirs larges qui donnent de l'espace aux enfants piétons et cyclistes ainsi qu'aux familles ;
- Consulter régulièrement les enfants et les familles sur leurs besoins et développer des projets avec eux.

À cette série de mesures peut s'ajouter l'idée d'aménager des parcs adaptés aux enfants ayant un handicap ou une incapacité afin d'assurer leur accessibilité à ces espaces.